Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Bouches-du-Rhône
commune	Carry-le-Rouet
appellation	**Viaduc des Eaux Salées**
adresse	ligne de la Côte
auteur	Paul SEJOURNE (ingénieur)
date	1915
protection	édifice non protégé
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 28 novembre 2000

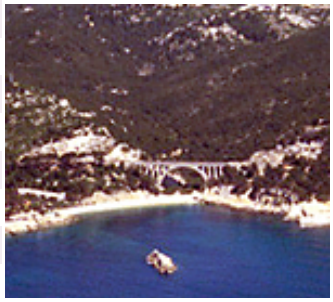

Photo : © Sylvie Denante, drac paca crmh, 2004

En novembre 1883, la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) obtient la concession d'une ligne Estaque-Miramas par Port-de-Bouc, déclarée d'utilité publique par la loi de juin 1904. La voie ferrée ouvre en octobre 1915, après des années d'un chantier dont le coût et la durée ont sans cesse été augmentés en raison du relief et de la nature de certains terrains. Conçu par Paul Séjourné (1851-1939), ingénieur de la compagnie PLM, le viaduc des Eaux Salées est une des plus remarquables constructions de cette ligne, de par ses qualités techniques.

Construit entièrement en maçonnerie, il se présente sous la forme d'une arche de 25 m de haut et de 50 m d'ouverture. Celle-ci est complétée d'une série de voûtains qui allègent visuellement et physiquement l'ensemble de la structure, appuyée sur des escarpements calcaires. Malgré cela, les fondations ont dû être creusées à 22 m au dessous du niveau de la mer, afin d'assurer la meilleure stabilité à l'édifice.

Rédacteur : Sylvie Denante, drac paca crmh, 2004

© Direction des affaires culturelles Provence Alpes-Côte d'Azur